République Française **2025-03-25/14**

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **ARTHUN**
Séance du : **28 mars 2025**

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	9
- votants	12
- absents	5
- exclus	0

Date de convocation : 13 mars 2025
Date d'affichage : 13 mars 2025

Objet

7.10 Divers : Révision du tarif de la salle des fêtes et modification du règlement

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude GARDE, Maire.

Etaient présents : Joël FLACHAT - Patrick FOURNEL - Jean-Claude GARDE - Gérald GONON - Fabienne MERESSE - Jean-Gérard MERLE - Damien PARET - Renaud PEURON - Marie-Thérèse THEVENET

Absents excusés : Isabelle BECKER (ayant donné pouvoir à Fabienne MERESSE) - Michaël DUMAS – André FRANC (ayant donné pouvoir à Jean-Claude GARDE) - Nelly PORTERON (ayant donné pouvoir à Renaud PEURON) - Véronique POYET

Secrétaire de séance : M. GONON Gérald

Vu la délibération du 29 juillet 2024 modifiant les tarifs de la salle des fêtes.
Monsieur le Maire propose d'augmenter le chèque de caution pour le ménage de la salle des fêtes afin d'ajouter le tri des ordures ménagères. Il propose de fixer la caution à 400 euros au lieu de 150 euros.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants, charges comprises :

-	Habitants de la commune, propriétaires et résidences secondaires.....	280,00 €
-	Personnes extérieures à la commune.....	580,00 €
	Caution pour la location	1500,00 €
	Caution pour le ménage et le tri	400,00 €
-	Réunion sans utilisation de la cuisine	60,00 €
-	Réunion avec utilisation de la cuisine	150,00 €
-	Associations de la commune : gratuit 2 fois par an, au-delà.....	60,00 €
-	Associations hors commune par jour, en semaine.....	280,00 €
-	Associations hors commune par jour, en weekend et jours fériés.....	580,00 €
	Caution pour les associations 300 €	300,00 €

Pour extrait conforme,
Fait à ARTHUN, le 28 mars 2025
Le Maire,
Jean-Claude GARDE

MAIRIE D'ARTHUN 42155

Le secrétaire de séance
Gérald GONON

Réception en Préfecture le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200099-20250328-2025-03-28-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2025